

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 1802**

présenté par

M. Brard, M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, Mme Amiable,
M. Asensi, M. Bocquet, M. Braouezec, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq,
M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 42

Après les mots :

« distribution, pour »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 7 :

« le reste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le recours à des produits saisonniers ou à faible impact environnemental est absolument souhaitable et doit être élargi.